

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-5-1

N° **applicatif** 13336

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction appui et pilotage 2

Service consulté

Direction de l'Aide sociale à l'enfance

Direction de la Santé, de la Prévention et de la

Protection Maternelle et Infantile

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Résumé : Il vous est soumis pour approbation, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement aux associations et organismes œuvrant dans les domaines de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, pour un montant total de 92 150 €, en faveur de 3 structures.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne dans le domaine des solidarités, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions aux structures qui interviennent en complémentarité des politiques publiques qu'elle met en œuvre. Les subventions sont octroyées au titre du fonctionnement général de la structure et d'autres au titre d'actions ou de projets spécifiques.

Certaines subventions sont sollicitées de manière récurrente d'année en année pour assurer la continuité de l'activité ou la reconduction d'actions de la structure. D'autres demandes de subventions correspondent à la participation au financement de nouvelles structures ou de nouvelles actions pour des structures ayant déjà été financées.

Les différentes demandes de subventions ont été instruites dans le respect des crédits budgétaires inscrits, sur la base des bilans d'activité des structures et au regard de la plus-value des actions ou projets pour les territoires, de la cohérence avec les politiques publiques portées par la Collectivité européenne d'Alsace et du partenariat développé avec les services de la collectivité.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 3 subventions en faveur de 3 structures pour un montant total de 92 150 €.

Le montant des subventions proposées pour les structures du champ de la Protection Maternelle et Infantile est de 20 900 € (1 structure) et de 71 250 € (2 structures) pour le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les propositions sont récapitulées dans les deux annexes financières jointes au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli les avis favorables de la Commission de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme et de la Commission Agglomération de Mulhouse lors de leur séance du 6 octobre 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions pour un montant total de 92 150 € aux associations intervenant dans les champs de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection Maternelle et Infantile, selon le détail joint en annexes au présent rapport, sous réserve, pour les bénéficiaires des subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000€ au titre de l'année 2025, de la signature préalable d'une convention particulière afférente établie sur la base du modèle-type approuvé par délibération n°CP-2025-5-5-2 de la Commission Permanente du 30 juin 2025;
- de m'autoriser à signer une convention particulière sur la base du modèle-type de convention susvisé, avec chacune des structures de droit privé concernées, mentionnées dans les annexes financières du présent rapport ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive ou en cas de convention, dès signature de cette dernière par toutes les parties ;
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P131	O001	P131E01	T02	(694) 65-65748-4213	71 250 €
P119	O001	P119E01	T03	(750) 65-65748-411	20 900 €
TOTAL					92 150 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.